



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

A) DEFENSE DU PATRIMOINE DU BOURG D'EYSINES :

a) Anniversaire 10 ans de EPBE le 21 et 22 septembre 2024 lors des journées européennes du patrimoine. Nous avons accueilli plus de 100 personnes sur les deux jours.

★ Vidéo des dessins et peintures réalisés par les élèves d'Elisabeth BATARD (association CEB)

b) Actions sur le petit patrimoine :

★ EPBE est intervenu pour sauver un puits actif, 41, rue Parmentier. L'AFPA association de formation professionnelle pour adultes a renoncé à la restauration du puits privé appartenant à la copropriété 41, rue Parmentier. Nous avons été déçus.

Le promoteur, en difficulté comme tout le secteur immobilier, cherche une solution et des fonds. A suivre...

★ En décembre 2024, EPBE a constaté la destruction d'un puits ancien rue de la lande blanche le long du Pinsan. Nous avons contesté auprès du maire. Il s'agit d'atteinte au patrimoine. Les puits sont des symboles du passé maraîcher et vigneron d'Eysines.

Nous avons étudié le permis de démolition et de construire une maison individuelle 10, rue de la lande blanche près du PINSAN, accordé le 31 /08/2024 à monsieur Bertrand CABRAFIGA . Nous avons constaté que monsieur CABRAFIGA a détruit volontairement un puits ancien alors que ce puits était sur les plans, les photos et les textes du dossier du permis.

Surtout, il apparaît existant et donc conservé sur le projet avec la maison individuelle.

Nous avons dénoncé cette situation sur Facebook et par 2 lettres recommandées avec AR à madame le maire. Le 25 janvier 2025, nous avons mis en demeure le maire et M

CABRAFIGA Bertrand de respecter le dossier du permis et de remettre les lieux en l'état avec reconstruction du puits dans un délai d'un mois.

- c) EPBE s'attache à sauvegarder une porte située 1, rue Jean Tougne près de la maison GUIRAUD. Le propriétaire souhaite, à défaut de restauration couteuse, la détruire. Un membre de notre conseil d'administration pense qu'elle est irrécupérable.
- d) Le hangar rue Jean Tougne a été démolie. Cela permis, enfin, de mettre en valeur le monument historique la maison Guiraud. (**photos avant et après**)
- e) Un permis de construire le 19/09/2024 a été accordé rue Seguin, rue Laborde, rue Danet à monsieur BARBIER. Nous avons étudiés le dossier du permis, les volumes sont sauvegardés dans le vieux bourg.
- f) Deux organismes nous ont sollicité pour participer :
 - * Carte des patrimoines de Bordeaux Métropole.
 - * Mémoire de Bordeaux Métropole : Réunion 19 novembre 2024 à l'hôtel des sociétés savantes avec Guy Latry et Monique Guédon.

Pour les 2 organismes, EPBE a décidé de publier en 2024 :

- La vidéo sur le May du merle (voir site Web))
- Les chansons de Maurice LAFON (voir site Web
- Les photos des puits dans le bourg (31 puits en 2024) **Projection de la vidéo.** Nous avons trouvé un 32 -ème puits au 73, avenue de la Libération
- Un texte fait par Guy LATRY sur la langue occitane (à venir).

g) Réponse de madame FRENAIS 1^{ère} adjointe à nos questions le 16 avril 2024.

Plusieurs sujets sont abordés.

Sur le Château LESCALE « La commune s'engage à étudier avec l'ABF la possibilité d'inscrire le château Lescale et son parc au titre des monuments historiques »

Toutefois, cette éventuelle inscription ne se fera en aucun cas sans l'assentiment de son actuelle propriétaire. Quoi qu'il en soit, le château et son parc sont déjà classés au PLU, sous le numéro E 2212, parmi les ensembles bâtis et paysagers bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager. Le parc est en outre protégé par un espace boisé classé.

h) EYSINAIS VENEZ DECOUVRIR VOTRE MONUMENT HISTORIQUE 61, avenue de la Libération, 4, avenue de Verdun et rue Jean Tougne.

La maison du Bois Salut (XV-XVIe siècle) date de la fin du Moyen Age. Elle a été remaniée au XVIIe siècle et modifiée au XIXe siècle.

La maison du Bois salut a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 16 mars 1988.

Rue Jean Tougne, la maison du Bois Salut dite maison GUIRAUD était masquée par un hangar disgracieux construit à un mètre le long de sa façade.

Grâce aux actions de EPBE « sauvons le bourg », la commune vient de détruire ce hangar après l'avoir acquis.

Enfin en janvier 2025, la maison du Bois Salut, monument historique, est mise en valeur.(voir les photos avant et après)





B) DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DU BOURG D'EYSINES :

- a) **Etude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE)** sous l'égide du préfet d'octobre 2023 à novembre 2024 toujours en cours. Les débats sont organisés par une société de consultants : la société TO70 :
- * Atelier avec les autres associations le 6 février 2024,
 - * Assemblées plénières en préfecture avec le préfet : le 25 septembre 2023, le 19 mars 2024 et le 17 juillet 2024.
 - * Dans le cadre des débats, EPBE a transmis au préfet 24 textes d'observations et suggestions.
 - * EPBE travaille avec d'autres associations présentes dans l'étude d'impact : APILLAC, CLCV et SEPANSO : Réunions le 10 janvier 2024, le 20 février 2024 et le 6 novembre 2024.
 - * EPBE lutte avec l'UFCNA : union française contre les nuisances sonores qui regroupe en France 60 associations ayant le même objet. Lors de son assemblée générale du 30 novembre Monique GUEDON a été désignée « consultante » auprès de l'UFCNA.
 - * L'UFCNA adhère à l'UECNA union européenne contre les nuisances sonores.

- ✳ Dans ce cadre collectif en France et en Europe, EPBE a participé à 10 visioconférences (6 mars, 4 avril, 15 mai, 17 mai, 29 mai, 12 juin, 24 juillet, 31 août et 1 septembre, 11 septembre et 20 novembre 2024).
- ✳ EPBE a consulté le 14 juin 2024 un avocat à BORDEAUX pour envisager un recours juridique.
- ✳ En fait, c'est UFCNA qui envisage de faire un recours en justice pour notamment demander l'application des plafonds des décibels préconisés par l'organisation sur la santé (OMS) pour protéger la santé des riverains des aéroports soit 45 dB Lden (jour) et 40 dB Ln (nuit).

Le conseil d'administration de EPBE le 3 décembre 2024, a décidé de participer aux frais et honoraires de ce procès en attribuant à UFCNA la somme de 500 €.

SUR LE FOND : DEBATS SUR LES SCENARIOS SUR LES NUISANCES SONORES LA NUIT :

Toutes les associations et les élus des communes riveraines ont demandé un couvre-feu de 22heures à 6 heures soit 8 heures d'affilée préconisé par l'OMS pour préserver la santé des riverains. Le préfet a refusé prétextant, sans preuve, des conséquences économiques et sociales.

17 JUILLET 2024 4 SCENARIOS

Scénarios d'étude

Scénarios	Opérations	21h	22h	23h	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h
1	Départs										
	Arrivées		13 EPNdB	15 EPNdB	15 EPNdB	15 EPNdB	15 EPNdB	15 EPNdB	13 EPNdB	13 EPNdB	
2	Départs		15 EPNdB				Aucun vol	Aucun vol	Aucun vol	15 EPNdB	
	Arrivées		13 EPNdB		Aucun vol programmé				Aucun vol		
3	Départs		15 EPNdB								
	Arrivées		15 EPNdB				Aucun vol	Aucun vol	Aucun vol		
4	Départs										
	Arrivées						Aucun vol	Aucun vol	Aucun vol		

Interdit aux aéronefs de marge acoustique cumulée inférieure à :

- 13EPNdB
- 15 EPNdB
- 17 EPNdB

- Aucun vol programmé (retards autorisés)
- Aucun vol (retards non-autorisés)

EPNdB – Niveau effectif de bruit perçu en dB
Plus la marge cumulée est élevée, plus le bruit est faible

AEROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC - MOUVEMENTS NUIT DE 22 H 00 à 06 H 00

Relevé fait par l'association APILLAC. Sources : site WEB aéroport et flight radar 24.

ANNEE 2024 PAR MOIS	NOMBRE TOTAL DE MOUVEMENTS DE 22 H 00 à 06 H 00	NOMBRE DE MOUVEMENTS DE 22 H 00 à 00 H 00		NOMBRE DE MOUVEMENTS DE 00 H 00 à 06 H 00	
		EN CHIFFRES	EN POURCENTAGES	EN CHIFFRES	EN POURCENTAGES
AVRIL	649	491	75,65 %	158	24,35 %
MAI	673	505	75,04 %	168	24,96 %
JUIN	657	481	73,21 %	176	26,79 %
JUILLET	639	497	77,78 %	142	22,22 %
AOUT	652	505	77,45 %	147	22,75 %
SEPTEMBRE	599	457	76,29 %	142	23,71 %
OCTOBRE	519	385	74,18 %	134	25,82 %
TOTAUX 7 MOIS	4388	3321	75,65 %	1067	24,39 %

MOYENNE SUR 7 MOIS :

16 avions sur 2 heures

76 %

5 avions sur 6 heures

24%

Toutes les 7 minutes

Environ 1 par heure

Il n'y a aucune amélioration pour les riverains dans tous les scénarios proposés sauf dans le scénario n°4 ; (Couvre-feu de 22h à 6h = 8 d'heures d'affilée de sommeil).

La santé des riverains n'est pas prise en compte. L'approche équilibrée n'est pas réalisée. Le secteur aérien est privilégié.

Associations : APILLAC, CLCV, EPBE, SEPANSO

Le 20/11/2024

NOTRE CONTRE PROPOSITION (mars 2024 réitéré en JANVIER 2025)

C'est l'occasion de prendre en considération la période réelle de nuisances sonores de 22h à 00h. Nous réitérons notre demande de scénario ci-dessous, transmis le 25 mars 2024 (21 -ème texte) :

Opération	21h	22h	23h	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	
Scénario 5	Départs				Aucun vol						
	Arrivées				Aucun vol						
	22h à 00 h : Interdiction de la programmation des décollages. Aucun décollage n'est programmé.										
	00h à 06 h : couvre-feu SAUF vols « militaires utilisés dans des services militaires », sanitaires et humanitaires.										
	22h à 00h : plafonnement du nombre d'atterrissages programmés.										

Le 5 novembre 2024

RAPPEL DES SCENARII 2 ET 3 ETUDIES PAR LA PREFECTURE (Source document de présentation TO 70 du 17 juillet 2024)

Scénarios	Opérations	21h	22h	23h	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h
2	Départs		15 EPNdB		Aucun vol						15 EPNdB
	Arrivées		13 EPNdB		Aucun vol programmé		Aucun vol				
3	Départs		15 EPNdB		Aucun vol						
	Arrivées				Aucun vol						

Interdit aux aéronefs de marge acoustique cumulée inférieure à :

- 13 EPNdB
- 15 EPNdB
- 17 EPNdB

- Aucun vol programmé (retards autorisés)
- Aucun vol (retards non-autorisés)

EPNdB – Niveau effectif de bruit perçu en dB
Plus la marge cumulée est élevée, plus le bruit est faible

CHOIX DES DEUX SCENARII COMPLEMENTAIRES EN COURS D’ETUDE PAR LA PREFECTURE (lettre préfet du 16 octobre 2024)

		21h	22h	23h	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h
Scénario B	Départs		15 EPNdB		17 EPNdB						
	Arrivées		13 EPNdB		17 EPNdB						

		21h	22h	23h	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h
Scénario B (Bis)	Départs		15 EPNdB		Couver feu						
	Arrivées		13 EPNdB		Couver feu						

Lors de la dernière réunion en préfecture, le _____, le préfet a choisi le scénario suivant :

Il va y avoir une consultation publique. Il faudra se mobiliser une nouvelle fois.

*** Autres démarches et actions :**

- **Réunion à LE HAILLAN avec les membres de l'association nationale « Villes et aéroports » le 1 février 2024.**
- **Réunion le 16 janvier 2024 à PESSAC à l'invitation de la « fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac » pour une lettre commune adressée au préfet uniquement sur le couvre-feu de 22h à 6h et sur la réduction et le plafonnement du trafic aérien (hors sujet piste sécante) L'AEHDCNA, la SEPANSO et CLCV étaient présentes et ont accepté cette lettre commune. Avant son envoi au préfet, l'AEHDCNA s'est rétractée.**
- **Présence de EPBE et intervention chahutée de sa présidente à la réunion à PESSAC le 14 mai 2024 organisée par le maire sur la suppression de la piste sécante.**
- **Participation d'EPBE à la réunion organisée à la GRANGE par AEHDCNA le 30 mai 2024.**
- **Participation à la manifestation nationale à l'aéroport de BORDEAUX MERIGNAC le 13 mars 2024 organisée par UFCNA et RESTER SUR TERRE. Nous avons préparé cette manifestation avec les associations APILLAC, CLCV, SEPANSO et TACA (association pour le climat située à Bègles). Nous avons joué une saynète sur le climat dans les locaux de l'aéroport. Vous pouvez la visionner sur notre site web.**
- **Présence de EPBE le 28 septembre 2024 à la manifestation au rond-point de l'aéroport organisée par AEHDCNA. EPBE avait sa banderole.**
- **Le 18 novembre, EPBE a reçu une journaliste du journal du MEDOC. Le 21 novembre, nous avons eu un grand article sur ce journal sur nos arguments dans le cadre de l'étude d'impact que nous allions présentés au préfet lors de la réunion plénière prévue le 26 novembre. (Elle a été annulée)**

Nous attendons la dernière réunion dans le cadre de l'EIAE lors de laquelle le préfet va décider du scénario sur les vols de nuit.

- **EPBE a participé à la conférence « Aéroport quel avenir ? » organisée par le groupe écologiste de Mérignac et des Jalles, à MERIGNAC le 4 décembre 2024.**
- **Monique GUEDON est intervenue pour EPBE sur la réalité des nuisances sonores notamment à Eysines et sur l'étude d'impact. (Photo)**

b) Les capteurs BORDEAUX METROPOLE/observatoire sur le bruit routier, ferroviaire et aérien :

c) Nous avons du mal à convaincre sur la réduction du trafic aérien et le plafonnement du trafic.

Il s'agit d'un problème politique en France et en Europe.

Le directeur de l'aéroport avait promis, en vain, une réduction des vols low-cost compte tenu de la dépendance de l'aéroport dénoncée par la cour des comptes, de 72 % à 60 % sur 5 ans.

Nous sommes le 3^{ème} aéroport sur le taux de low-cost.

Sur Sud-ouest du 23 décembre 2024, l'aéroport reconnaît ne pas pouvoir atteindre cet objectif.

Nous subissons, depuis le début, de l'enfumage par le lobby aérien.

C) OBSERVATIONS DIVERSES :

EPBE a assisté aux assemblées générales et réunions suivantes en 2024 :

- **AEHDCNA 26 janvier 2024 (EPBE est adhérente à AEHDCNA)**
- **CONNAISSANCE D'EYSINES 27 janvier 2024 (EPBE est adhérente à Connaissance d'Eysines)**
- **APILLAC à saint Jean d'ELLAC le 30 janvier 2024.**
- **UFCNA le 30 novembre 2024 (EPBE est adhérente à UFCNA).**
- **CONSEIL MUNICIPAL EYSINES le 15 octobre 2024 sur la piste sécante.**

EPBE est adhérente à l'association « Aux arbres citoyens Bordeaux Métropole ».

D) PROJETS POUR 2025 :

- 1) Veille habituelle sur les dangers dans le bourg en matière de patrimoine**
- 2) Décision du préfet sur le scénario sur les vols de nuit.**
- 3) Consultation du public sur son projet d'arrêté sur ce sujet**
- 4) Mobilisation des adhérents et du public lors de cette consultation publique.**

Fait à Eysines, le 20 12 2024

Monique GUEDON

Présidente EPBE

Environnement et Patrimoine du Bourg d'Eysines

Association Loi 1901 n° w332017931 –13 rue Raoul Déjean 33320 EYSINES

sauvonslebourg@gmail.com www.sauvonslebourg.org